Politique sur le travail des enfants

Toitures Trois Étoiles Inc. (T3E) respecte rigoureusement les lois provinciales, fédérales et internationales relatives au travail des jeunes. Conformément aux valeurs de l'entreprise et aux normes de sécurité applicables à l'industrie de la construction, T3E applique une politique de tolérance zéro à l'égard du travail des enfants.

Définition
Aux fins de cette politique, un « enfant » désigne toute personne n'ayant pas atteint l'âge légal minimal pour effectuer un emploi conforme aux normes du travail et aux exigences de sécurité de la CNESST.

Directives et restrictions

- Il est strictement interdit d'employer sur un chantier de construction toute personne âgée de moins de 16 ans.
- Les travaux présentant des risques élevés (travail en hauteur, manipulation d'outils électriques ou motorisés, matières dangereuses, opérations en hauteur ou sur toiture) sont interdits aux personnes de moins de 18 ans.
- Aucun mineur ne peut être affecté à des tâches exposant à des risques physiques, chimiques ou environnementaux.

Obligations de l'employeur
T3E s'engage à :

- vérifier l'identité et l'âge de tout nouvel employé avant l'embauche;
- s'assurer que toute affectation au chantier respecte les exigences légales d'âge minimal;
- exiger des sous-traitants une déclaration de conformité confirmant l'absence de travail des enfants au sein de leur propre main-d'œuvre.

Sous-traitants et fournisseurs
Tout sous-traitant ou fournisseur travaillant avec T3E doit se conformer à cette politique. Un manquement à cette exigence peut entraîner :

- la suspension immédiate du contrat,
- une interdiction de travailler sur nos chantiers,
- ou une résiliation définitive du partenariat.

Mesures disciplinaires
Toute violation de cette politique par un employé, superviseur ou partenaire entraînera des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement ou à la cessation de contrat.

Engagement de T3E
T3E s'engage à maintenir un environnement de travail sécuritaire, conforme aux lois, respectueux de la dignité humaine et exempt de toute forme d'exploitation.

Giancarlo Bellini, Président

Date